

Les cours d'instruction civique de la Fédération nationale Saint-Baptiste : Une voie d'accès à la citoyenneté politique pour les femmes du Québec

Yolande Cohen et Chantal Maillé

Volume 12, numéro 2, 1999

Invisibles et visibles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/058045ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/058045ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cohen, Y. & Maillé, C. (1999). Les cours d'instruction civique de la Fédération nationale Saint-Baptiste : Une voie d'accès à la citoyenneté politique pour les femmes du Québec. *Recherches féministes*, 12(2), 39–59.
<https://doi.org/10.7202/058045ar>

Résumé de l'article

Les auteures proposent dans leur texte une analyse des cours d'instruction civique mis sur pied par la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et donnés aux femmes du Québec de 1921 à 1926. Elles dévoilent le contexte politique et social qui entoure ce projet, ainsi que les modalités et le contenu de tels cours. Deux hypothèses guident leur analyse : selon la première, ces cours sont mis sur pied pour permettre aux femmes du Québec de voter en toute connaissance de cause aux élections fédérales, droit exercé pour la première fois en 1921, parce que ce niveau de gouvernement est perçu comme un véritable enjeu de pouvoir pour les femmes. Selon la seconde hypothèse, ce projet de cours fait partie d'une stratégie en vue d'outiller les femmes pour la politique, de façon à contrecarrer l'un des arguments des opposants au suffrage féminin au niveau provincial, celui de l'ignorance des femmes dans le domaine de la politique.

Les cours d'instruction civique de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste Une voie d'accès à la citoyenneté politique pour les femmes du Québec*

YOLANDE COHEN et CHANTAL MAILLÉ

La question de la citoyenneté des femmes pose le problème des capacités de transformation des démocraties durant le xx^e siècle. D'abord étudiée sous l'angle des droits politiques officiels, l'exclusion des femmes du droit de vote a suscité une critique féministe, en matière de patriarcat. Ce type d'analyse, qui privilégie les grands systèmes, explique la subordination des femmes par les conditions socioéconomiques générales, comme l'industrialisation et l'urbanisation, et s'attarde peu sur les processus particuliers qui ont conduit à cette situation. La plupart des historiennes puisent dans l'arsenal des théories féministes marxistes ou matérialistes l'explication de cette situation : les femmes, comme avant elles le milieu ouvrier, n'ont pas été prises en considération pour une variété de raisons qui ont trait à leur sexe, leur statut économique, leur rôle dans la famille, dans la reproduction et l'éducation des enfants (Scott 1996 ; Toupin 1993).

L'action des femmes elle-même ne sera l'objet d'investigation que plus récemment, dans la foulée des théories sur les pratiques des actrices et des acteurs sociaux, et l'influence possible de leurs associations, lorsqu'elle est envisagée ; et encore, tous les groupes étudiés ne recevront pas le même traitement. Jusqu'à tout récemment, seuls les groupements luttant officiellement pour l'égalité des droits et l'obtention du vote ont reçu l'attention des milieux de recherche, qui les ont qualifiés d'emblée de féministes de la première vague. Cette attention nouvelle dirigée vers l'action des groupes de femmes permet de poser différemment la question de la citoyenneté, puisqu'on peut désormais tenir compte de ce que les militantes engagées dans ce débat en pensent.

Nous avons voulu, dans le contexte d'une étude plus globale sur les femmes et la démocratie, mieux évaluer les perspectives avancées par une de leurs associations, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB). L'analyse de l'historiographie

* Cet article présente les résultats d'une recherche sur les femmes et la démocratie, dirigée par Yolande Cohen et a bénéficié d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

québécoise permet de bien ancrer le sujet dans un contexte plus vaste. Les études qui relatent l'accès des Québécoises au suffrage et à la citoyenneté soulignent le retard du Québec dans ce domaine (Pinard et Lavigne 1983 ; Harvey 1992 ; Darsigny 1994 ; Laurin, Juteau et Duchesne 1991 ; Dumont et Fahmy-Eid 1986 ; Lamoureux 1986, 1991a et 1991b ; Maillé 1990a et 1990b ; Tremblay et Andrew 1997). Les conditions entourant l'obtention du suffrage féminin y sont étudiées, et les péripéties qui concernent le rejet des propositions suffragistes par les différentes législatures de 1918 à 1940, largement commentées. Les divisions partisans et celles au sein des groupes de femmes, les pressions antisuffragistes de l'évêché sont avancées comme autant d'hypothèses expliquant la faiblesse du mouvement suffragiste et font paraître héroïque l'action de femmes comme Thérèse Casgrain (Trofimenkoff 1986 ; Caron et Archambault 1993) ou Idola Saint-Jean (Lamoureux 1991a)¹.

Comment analyser la position des Québécoises de la première moitié du xx^e siècle, longtemps privées de l'exercice du droit de vote à un niveau de gouvernement (provincial), alors qu'elles exerçaient déjà le même droit au niveau national (fédéral) ? L'histoire des femmes du Québec a retenu, dans sa narration de la conquête des droits politiques, le long combat des suffragettes pour l'obtention du droit de vote au provincial, mais l'on a peu scruté le paradoxe de la situation dans laquelle les Québécoises se trouvaient : électrices dans leur pays, de par le droit de voter qui leur a été reconnu au fédéral, mais exclues de l'univers de la politique provinciale québécoise (Lamoureux 1989 ; Maillé 1990b ; Tremblay et Andrew 1997). Ce paradoxe se doublait dans le cas des femmes d'une injonction épiscopale qui leur interdisait moralement de participer à la chose publique. Si l'on a beaucoup commenté ces différents interdits, qui ont largement contribué à l'exclusion des femmes de la sphère publique, les perceptions qu'elles-mêmes avaient de leur statut sont encore mal connues. Comment envisageaient-elles leur contribution à la citoyenneté ? Les femmes de cette époque se percevaient-elles comme des demi-citoyennes, parce qu'elles ne disposaient pas de droits politiques officiels aux deux paliers de gouvernement ? Et quelles sont les femmes qui se réclamaient de ces droits ? Pour pouvoir répondre à ces questions, il convient de comprendre la relation particulière que la population francophone du Québec a entretenu historiquement avec le gouvernement provincial.

Cette situation, au moment où elle est vécue, suscite un profond sentiment d'aliénation. Diane Lamoureux, dans son ouvrage sur la question de l'accès au droit de vote pour les femmes du Québec, souligne l'importance que le vote au parlement provincial revêt pour la Ligue des droits de la femme, parce que c'est « au parlement provincial que s'agitent et se discutent les questions les plus propres à intéresser les femmes, comme l'éducation, la santé publique, les conditions de travail et de salaire » (*Archives de la Ligue des droits de la femme*, document d/11.15 : 13, dans Lamoureux 1989 : 61).

1. Dès 1927, Idola Saint-Jean fonde sa propre association suffragiste, l'Alliance canadienne pour le vote des femmes, et en 1930 elle se présente candidate libérale indépendante dans le comté de Saint-Denis-Dorion.

Marie Gérin-Lajoie², elle aussi, était consciente de l'enjeu que ce vote représentait pour les femmes. Dans l'un de ses articles plaidant en faveur du suffrage provincial, elle fait état des compétences liées au gouvernement provincial et de leur importance stratégique dans la vie des femmes : « Parmi les problèmes qui relèvent du gouvernement provincial, notons la santé publique, la lutte contre la mortalité infantile, l'alcoolisme, la tuberculose, l'éducation des enfants, la préparation de la jeune fille à son rôle familial, l'épuration des mœurs, le relèvement du peuple, l'assistance publique, la législation sociale, la réglementation du travail des femmes, l'état civil des personnes, les conventions matrimoniales, la répartition des biens entre époux, etc. » (Marie Gérin-Lajoie, *La Bonne Parole*, janvier 1922 : 3).

Les cours d'instruction civique, mis sur pied par la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste sur une base provisoire en 1921 et puis sur une base régulière à partir de 1923, sont-ils un compromis destiné à répondre aux exigences citoyennes de ses membres ? Si les cours ne peuvent résoudre le problème du nonaccès au droit de vote, on ne peut s'empêcher de les considérer comme autant de démarches faites dans la perspective de son obtention. De même, si l'histoire récente du suffrage retient l'année 1940 comme la plus significative de l'entrée des femmes dans la vie politique, toutes les activités déployées pour atteindre cet objectif participent de ce processus et conduisent à remettre en cause la pertinence de cette interprétation quelque peu réductrice. Certes, cette date est symbolique d'une exclusion réelle des femmes du droit de vote, mais pas nécessairement de l'absence de participation politique des Québécoises durant la première partie du xx^e siècle.

L'étude de la mise sur pied de ces cours permet également de mieux évaluer l'action d'une des organisations pionnières du mouvement féministe québécois, la FNSJB³. Par leur conviction, ses membres ont fait basculer les représentations des

2. Marie Lacoste Gérin-Lajoie (1867-1945) : née à Montréal en 1867, Marie Lacoste est la fille aînée de l'avocat sir Alexandre Lacoste et de Marie-Louise Globensky. Elle fait ses études au couvent d'Hochelaga jusqu'à l'âge de 15 ans. Ce couvent, dirigé par les sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, est très bien fréquenté. Personnage important du Montreal Local Council of Women de 1900 à 1908, elle deviendra une figure de proue dans la création, en 1907, de la FNSJB. Issue d'un milieu de juristes, elle s'initie d'une manière autodidacte au droit matrimonial en consultant les bibliothèques de son père et de son époux (Marie Lacoste épouse à 21 ans l'avocat Henri Gérin-Lajoie dont elle aura quatre enfants). Elle publie même en 1902 le *Traité de droit usuel*, ouvrage de vulgarisation et de simplification du droit civil et constitutionnel sur la condition des femmes. La fondation de la FNSJB marque pour elle le début d'une période intense de travail. Elle est secrétaire générale de la Fédération de 1908 à 1912 pour ensuite prendre le relais à la présidence de 1912 à 1933. Elle n'est plus présidente générale de la FNSJB à partir de juin 1933. Elle obtient la médaille *Bene Merenti* des mains du pape en février 1933. Elle acquiert par la suite le titre de présidente d'honneur de la Fédération et son nom demeure sur certains documents jusqu'en 1937. Elle reprend du service en 1934 à titre de présidente du Comité de la paix de la FNSJB. Malade, elle termine sa vie au couvent des sœurs Notre-Dame-du-Bon-Conseil, la communauté religieuse fondée par sa fille aînée (Marie Gérin-Lajoie) en 1923.

3. Dans les milieux de la recherche en histoire des femmes au Québec, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste a depuis longtemps acquis ses lettres de noblesse. On lui reconnaît le mérite d'avoir été à l'origine de la « première vague » du féminisme au Canada français. Ce titre honorable de pionnière laisse l'impression que l'œuvre de la Fédération est bien connue et que l'on a statué de manière définitive sur son rôle dans la société québécoise. Or la Fédération, si souvent mentionnée dans les recherches, n'est pas aussi étudiée que l'on a tendance à le croire.

femmes et de la famille, dans l'ordre politique et dans l'ordre symbolique, et sont parvenues à élargir l'espace d'action des femmes malgré leur faible représentation au sein des institutions politiques. Notre texte propose donc une analyse des cours mis sur pied par la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, dévoilant le contexte politique et social qui entoure ce projet, pour ensuite s'attarder sur le contenu et les modalités de ces cours. Quel discours tenait-on aux femmes à propos de la politique ? Quelle était l'organisation du curriculum ? Ces cours déboucheront sur un projet plus large, avec la création d'un programme d'études des femmes à l'Université de Montréal, dont nous rendrons compte. En conclusion, nous reviendrons sur les hypothèses formulées à propos des interprétations à donner aux actions et à l'idéologie de la FNSJB, et plus largement à son influence.

Notre analyse a été réalisée principalement à partir de l'étude des correspondances, des comptes rendus de réunions et des articles publiés dans le mensuel de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, *La Bonne Parole* (voir l'annexe).

Un aperçu historiographique

Au Québec, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB) s'impose d'emblée comme la référence obligée pour qui veut comprendre la position des Québécoises sur une variété de sujets, allant de l'action sociale, au travail féminin et au suffrage. Son histoire sert de baromètre du degré de féminisme des Québécoises, comme le montre l'étude pionnière de Yolande Pinard (Lavigne, Pinard et Stoddard 1977 ; Pinard 1976), dont les conclusions sont reprises par le Collectif Clio (1992) et dans de nombreuses autres recherches (Lévesque 1989 ; Pelletier-Baillargeon 1985 ; Trifiro 1978). Durant les 30 dernières années, on a considéré, à partir de cette tendance historiographique, que la FNSJB a pratiqué un féminisme bourgeois (amalgame d'un féminisme chrétien, social et juridicopolitique) jusqu'en 1922, date à partir de laquelle elle cesse son activité en faveur du suffrage et tombe dans un réformisme catholique qui ne mérite pas vraiment que l'on s'y intéresse d'un point de vue féministe. De fait, l'étude de Pinard s'arrête à cette date fatidique, laissant dans l'ombre l'histoire d'une des associations de femmes les plus actives jusqu'aux années de guerre. Karine Hébert (1999), qui ne se réfère qu'à cette tendance historiographique, vise à réparer ce tort en consacrant son étude à l'action de la FNSJB en faveur du vote des femmes, sur une période plus longue (1917-1933). Découvrant les théories maternalistes américaines des années 90 (Scott 1988 ; Ladd-Taylor 1994), mais ignorant les auteures canadiennes qui utilisent ces concepts et étudient ces associations depuis plusieurs années (Brandt et Black 1999 ; Cohen 1985 et 1997 ; Black 1989), l'auteure propose de réinterpréter son action. Elle inclut ainsi l'action de la FNSJB dans ce courant maternaliste (qui attribue une place déterminante à la maternité, comme vision du monde), qu'elle distingue, à la suite de Cott (1989) et de Ladd-Taylor (1994), du féminisme (révolutionnaire, revendicateur, et égalitaire). Hébert ne révisé donc pas radicalement les conclusions de Pinard *et al.*, mais elle se contente de souligner une fois de plus la dualité des positions de la Fédération. Elle considère par ailleurs le mandat de Marie

Gérin-Lajoie comme déterminant pour comprendre les positions de la Fédération : malgré l'avis contraire de l'épiscopat, elle continuera de promouvoir le vote des femmes, sur une base familialiste ou maternaliste.

Que faut-il comprendre de ces analyses ? Certes, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste s'inspire largement du mouvement naissant du féminisme chrétien qui prône la conciliation des droits des femmes et de la religion (Collectif Clio 1992 : 328) :

Réunissant des associations féminines de tous ordres, elle polarise son action autour des œuvres de charité, des œuvres économiques et des œuvres d'éducation. Mais en tout, son ambivalence idéologique la fait hésiter entre un réformisme qui appelle des modifications profondes au statut de la femme et un catholicisme associé à un moralisme qui veut maintenir la femme dans son rôle traditionnel. [...] La Fédération ouvre malgré tout la voie à la libération des femmes sur le plan politique et juridique, en menant des luttes importantes dans ces deux champs d'action.

Nous tâcherons d'approfondir cette perspective dans l'analyse que nous en ferons, même s'il ne s'agit pas de suggérer que la FNSJB occupe à elle seule toute la sphère du féminisme québécois pendant la première moitié du xx^e siècle. Au contraire, elle en constitue une manifestation parmi d'autres, alors que s'affirment en parallèle d'autres formes de féminisme, et c'est à ce titre qu'elle nous intéresse. Comme Lamoureux le note, le féminisme québécois de l'entre-deux-guerres s'inscrit dans un mouvement plus large de modernisation de la société québécoise, se situant en rupture avec l'idéal social traditionnel : « La pensée féministe de l'époque est loin d'être homogène. Cette pensée a un impact social important, remettant en question l'ordre établi et faisant l'objet d'attaques dont la virulence constitue un indicateur de sa force subversive » (Lamoureux 1991b : 53).

Par ailleurs, il faut aussi noter que les femmes n'ont pas toutes la même opinion sur le caractère nécessairement émancipateur du droit de suffrage. Lamoureux relate que l'Église catholique a ainsi fait circuler une pétition de femmes s'opposant au suffrage féminin afin de contrer l'impact du Comité du suffrage provincial dont les déléguées avaient effectué le premier voyage à Québec et rencontré le premier ministre Taschereau en 1922 : « L'Église catholique veillait au grain. Pour contrer l'impact de la délégation féministe auprès du premier ministre, elle entreprend d'abord de faire signer une pétition de femmes contre le suffrage féminin à la sortie des églises ; le résultat : 25 000 signatures, selon les journaux de l'époque » (Lamoureux 1989 : 42). Marie Gérin-Lajoie et la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste deviennent dès lors les cibles de l'Église catholique dans sa campagne contre le suffrage féminin, ce qui contraindra Marie Gérin-Lajoie à quitter éventuellement la présidence du Comité du suffrage provincial (Lamoureux 1989 : 43). Si ces éléments de contexte donnent toute sa dimension à l'action de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste dans la mise sur pied des cours d'instruction civique, d'autres facteurs n'ont pas été suffisamment pris en considération, comme la signification du vote fédéral.

Parmi les arguments contre le suffrage féminin dans la province de Québec apparaissait l'idée que le droit de vote que les femmes avaient déjà au fédéral n'était pas aussi important que celui qu'elles auraient eu en votant au provincial, ou encore que les

femmes du Québec ne brûlaient pas d'envie de pénétrer le monde quelque peu trouble de la politique provinciale de l'époque. En témoigne cette citation de Françoise Gaudet-Smet sur le droit de vote des femmes : « Je n'étais pas contre, en principe. Mais la Québécoise, surtout dans les campagnes, n'y était pas prête. Elle ne s'en faisait pas sur son influence. Elle menait son foyer, oui, mais la société la tenait en dehors de la chose publique. La politique, alors, c'était un trafic de votes, une occasion de « soûlades », d'assemblées contradictoires et de batailles où la femme n'avait pas sa place » (Collectif Clio 1992 : 363). Dans ce dernier passage, l'idée du pouvoir de voter sur la scène fédérale est complètement évacuée. Pourtant, l'on sait que les femmes du Québec ont été nombreuses à utiliser leur droit de voter au niveau fédéral. Si l'un des arguments les plus communément invoqués contre le suffrage féminin provincial s'appuyait sur l'opposition ou l'indifférence des femmes québécoises à l'égard du droit de vote, l'autre argument était celui de leur abstentionnisme massif aux élections fédérales de 1921. Or, plusieurs indicateurs suggèrent le contraire. En janvier 1922, quelques semaines après les élections fédérales pour lesquelles avaient été mis sur pied les premiers cours provisoires d'instruction civique, Marie Gérin-Lajoie (*La Bonne Parole*⁴, janvier 1922 : 3) prend une fois de plus la plume pour tracer un bilan très positif de la première participation des électrices du Québec aux élections fédérales :

La grande date est passée, les élections ont eu lieu le 6 décembre dernier et les Canadiennes-Françaises, appelées à voter pour la première fois, ont pris le chemin des urnes et ont rempli leur bulletin avec courage et intelligence. La majorité des femmes ont ainsi accompli leur devoir civique nous dit un grand quotidien et 90 pour cent de celles qui s'étaient inscrites sur les listes électorales se sont prévaluées de leurs droits. Ceci donne à réfléchir quand on constate que 80 pour cent seulement des hommes inscrits se sont présentés aux bureaux de votation.

Dans le même article, la prolifique éditorialiste ne manque pas de faire le lien entre cette participation des femmes et l'initiative de la FNSJB : « Nous avons été témoins de leurs nobles efforts pour s'éclairer, pour pénétrer le sens des choses. Au cours provisoire d'instruction civique institué par la Fédération et patronné par l'université, un millier de personnes ont certainement fait acte de présence, et à certains moments, les salles trop petites ont dû être remplacées par des locaux plus vastes. » Cette dernière fait l'analyse du profil de la population qui a assisté à ces cours provisoires et écrit : « Les femmes qui ont fréquenté ces cours appartenaient à toutes les classes de la société, les plus humbles comme les plus opulentes ; chez chacune d'entre elles on relevait une même préoccupation : donner à leur vote la valeur d'un acte de conscience. »

Maintenant que les électrices du Québec ont fait l'exercice de voter, il devient inacceptable pour la FNSJB qu'elles demeurent confinées à ce seul niveau politique. La Fédération voit dans le premier vote des femmes au niveau fédéral, en décembre

4. Voir Dornic 1999.

1921, un événement pouvant accélérer une prise de conscience auprès de celles qui demeurent sceptiques quant au bien-fondé du suffrage féminin provincial (Marie Gérin-Lajoie, *La Bonne Parole*, janvier 1922 : 3) :

Et maintenant que les femmes savent que le suffrage n'est pas une question religieuse, mais qu'elle appartient au domaine de ces problèmes laissés à la libre discussion des hommes ; à présent qu'elles ont compris que l'organisation publique est un moyen humain d'ordre universel, commun à tous sans distinction de sexe ; à présent qu'elles ont approfondi les caractères distinctifs de leur fonction sociale et savent dans quelle mesure l'effort collectif aidera à son parfait accomplissement, resteront-elles indifférentes à l'obtention du suffrage provincial ?

Les Québécoises ont montré leur intérêt pour la chose politique en participant en nombre aux élections fédérales, mais cela a peu servi la cause des suffragettes québécoises parce que les personnes qui s'opposaient au suffrage féminin provincial faisaient une nette distinction entre le vote fédéral et le vote provincial, la participation des femmes du Québec au vote fédéral étant vue comme un moyen possible de contourner les effets pervers du vote féminin des autres provinces (non catholiques), alors que le vote sur le territoire provincial devait rester une chasse gardée masculine, vision conforme aux rôles que le clergé définissait pour les hommes et les femmes (Maillé 1990a : 36-37, 39).

La nécessité de l'instruction civique des femmes

Pourquoi de tels cours ? Comme nous l'avons souligné plus haut, la FNSJB établit un lien direct entre leur création et l'octroi du droit de vote aux femmes canadiennes au niveau fédéral : « Les femmes allaient donc voter, aux élections de 1921. La FNSJB sent la nécessité de faire l'instruction civique de la femme. Le droit qu'on confère à celle-ci est plus que des devoirs. Le vote n'est pas un vain mot, il est lourd de responsabilité » (ANQ, Dossier sur le suffrage des femmes dans la province de Québec [...], s.d. : 2-3).

Dans un tel contexte, le projet des cours d'instruction civique nous conduit à formuler plusieurs hypothèses. Selon notre première hypothèse, il est possible que pour la FNSJB le vote fédéral conféré aux Québécoises en 1918 ait revêtu une importance que les historiennes et les historiens n'ont pas encore véritablement mise en évidence. Ce serait pour permettre aux femmes de voter au fédéral en toute connaissance de cause que la Fédération se serait engagée dans cette voie. Plusieurs textes publiés par la FNSJB viennent appuyer cette hypothèse. Une autre hypothèse possible est que ce projet de cours fasse partie d'une stratégie subtile en vue de couper court aux arguments utilisés par les personnes qui s'opposaient au suffrage féminin au Québec : en outillant les femmes pour mieux comprendre les enjeux de la politique, la FNSJB voulait en faire des citoyennes efficaces, capables de saisir les

enjeux les plus importants dans les batailles politiques, et susceptibles de porter le débat à un niveau moral supérieur. Les cours d'instruction civique proposent en effet une vision très idéalisée de la politique ; l'on y débattrait de philosophie, mais aussi des aspects plus légaux de la politique.

L'instruction civique des femmes s'impose comme un objectif prioritaire pour la FNSJB dès 1913, et c'est en 1920 que la question devient incontournable. Ainsi, à la réunion du 11 mars 1920 du bureau de direction de la FNSJB, « Madame Gérin-Lajoie rappelle la question du droit de vote qui vient d'être donné aux femmes par le gouvernement fédéral. Si la Fédération doit rester neutre en face des partis politiques, [elle ne doit] pas rester inactive quand il s'agit de faire l'éducation civique de la femme. Il est donc proposé par Madame la présidente [...] qu'un projet de fondation d'un comité de la femme, et l'ébauche d'un programme civique soit soumis à la prochaine assemblée des déléguées » (ANQ-M, Assemblée du bureau de direction de la FNSJB [...], 11 mars 1920). Il est clair que la FNSJB se prépare aux élections fédérales de décembre 1921.

Le projet de cours d'instruction civique répond à plusieurs objectifs : il s'agit d'éduquer les femmes de toutes les classes de la société et de faire prendre en charge les cours par les établissements d'enseignement. L'objectif de Marie Gérin-Lajoie est également de former la classe dirigeante, « l'élite dont nous avons besoin » (*La Bonne Parole*, octobre 1921 : 3). L'appui du clergé étant incontournable, ce dernier sera investi du mandat de structurer l'initiative, de lui trouver une formule, un lieu de rattachement et des personnes pour donner de tels cours : « Il avait été convenu avec Monseigneur que le cours d'instruction civique, donné par la Fédération, serait contrôlé par l'Université de Montréal qui ferait le choix des professeurs » (*La Bonne Parole*, juillet et août 1926 : 3). La FNSJB demande même à l'Université de Montréal de créer une chaire pour donner des cours d'instruction civique (ANQ-M, Assemblée du bureau de direction de la FNSJB [...], 27 septembre 1921). Marie Gérin-Lajoie rencontre à cet effet le recteur, M^{gr} Gauthier, et le secrétaire de l'Université de Montréal, Édouard Montpetit. Ce dernier accepte de mettre une salle à la disposition de la Fédération pour les cours et les conférences. De son côté, M^{gr} Gauthier approuve le projet, sur lequel il pourra d'ailleurs exercer un contrôle important, puisqu'il lui revient la tâche de choisir les personnes qui seront invitées à donner lesdits cours et conférences, mais la question de la chaire reste en suspens. Les objectifs du cours sont définis dans les termes suivants : avant tout, on doit privilégier une éducation morale pour faire comprendre le sens de la vie publique et sa relation avec la vie privée. « Il faut que la femme saisisse le sens profond de la vie publique, qu'elle en pénètre les lois et apprenne à la manier, afin de [...] réaliser les espérances que l'humanité place en elle aujourd'hui » (Marie Gérin-Lajoie, *La Bonne Parole*, octobre 1921 : 3). L'instruction civique, pour les femmes, aura pour objet de leur démontrer que leurs nouveaux droits politiques pourront leur permettre de développer un certain apostolat à l'extérieur du foyer. Néanmoins, les femmes doivent également continuer d'assumer ce que la société canadienne-française de l'époque considère être leur rôle premier, soit la vie familiale, la sphère privée.

Marie Gérin-Lajoie prendra la plume à plusieurs occasions pour écrire ses vues sur ce cours qui, selon elle, « a une très haute portée et aura de profondes répercussions

sur notre avenir national. Il renouvellera l'esprit public si déformé, à l'heure actuelle [...] La femme en devenant gardienne des grands principes qui régissent la société et en assurant la stabilité enfantera à la patrie des dévouements insoupçonnés jusqu'ici » (*La Bonne Parole*, février 1924 : 3).

Georgette Lemoyne, alors secrétaire de la FNSJB, et Marie Gérin-Lajoie se montrent également soucieuses de préserver le cours d'instruction civique de toute forme de partisanerie politique, comme le confirment les propos tenus lors de la première série de cours. Cet enseignement a pour objet de préparer la femme à l'exercice de ses droits politiques à quelque parti qu'elle appartienne. Il est destiné à former des femmes éclairées qui sauront éviter les écueils que leur réserve la vie publique et à donner au suffrage féminin une influence bienfaisante. Seuls les grands principes sur lesquels repose toute action publique seront abordés.

Après l'expérience pilote du cours provisoire de 1921, institué pour répondre à l'imminence de l'élection fédérale, il faudra attendre plus d'une année pour que le cours soit donné à nouveau. L'année 1922 est une année tournante pour la FNSJB et Marie Gérin-Lajoie, engagées dans la bataille pour le suffrage provincial et en quête de l'approbation des hautes instances de l'Église en faveur de leur action suffragiste. On se rappellera la lettre envoyée par la présidente de la FNSJB demandant au souverain pontife son éclairage sur la voie à suivre. Cette demande d'appui sera aussi déterminante pour la poursuite de l'expérience des cours d'éducation civique (Trifiro 1978 : 8-9) :

Conscient de la situation dans laquelle il se trouve en ne voulant brusquer personne, Mgr Pizzardo, secrétaire de Pie XI, demande à Marie Lacoste-Gérin-Lajoie ce qu'elle espère des autorités romaines dans les difficultés que traverse la FNSJB au sujet du suffrage féminin. La présidente de la Fédération lui répond le 24 mai 1922 que les cours d'éducation civique sous le patronage de l'Université de Montréal vont se développer selon la mesure de l'encouragement que la Fédération recevra du souverain pontife à ce sujet.

Les cours reprennent donc en 1923. Gabrielle Riballier-des-Îles souligne dans un article paru la même année que cette reprise des cours est en fait une initiative de la part des autorités universitaires pour donner une réponse pratique et immédiate aux vœux émis à la fin du Congrès féminin catholique, tenu à Rome, en mai 1922 (*La Bonne Parole*, janvier 1923 : 3).

Marie Gérin-Lajoie a écrit à plusieurs reprises sur les liens entre ces cours et le fait que les femmes du Québec peuvent dorénavant voter aux élections fédérales. En 1926, elle rappelle que les femmes iront voter pour la seconde fois en un an et qu'elles joueront un rôle actif dans l'orientation de la destinée nationale. De ce droit découle l'obligation pour les femmes d'exercer le vote de façon éclairée : « Les droits politiques leur imposent de lourds devoirs et elles ont l'obligation de se renseigner sur les programmes des partis comme sur la valeur des hommes qui sollicitent leur suffrage. De plus, une question constitutionnelle est en jeu et nous assistons à une crise, telle qu'il ne s'en est pas produite au pays depuis longtemps. » Le texte se poursuit avec un rappel du devoir de neutralité de la revue envers ses lectrices, ce qui se traduit par une absence de prise de position claire par rapport aux grandes questions politiques⁵

qui sont en jeu lors de cette élection : « Apprécier ces circonstances auprès de nos lectrices, serait les influencer au profit de l'un ou l'autre des partis qui se disputent le pouvoir, et le caractère de notre Revue ne nous permet pas la chose et nous commande la plus stricte neutralité. Nous devons donc nous borner à éveiller chez la femme le sens de la responsabilité et lui faciliter des recherches devant lesquelles elle ne doit pas reculer » (Marie Gérin-Lajoie, *La Bonne Parole*, juillet et août 1926 : 3).

Les cours d'instruction civique doivent remplir une mission plutôt délicate, puisqu'il s'agit de donner aux femmes des outils pour être de véritables citoyennes et d'efficaces participantes à la vie publique, et ce, dans un contexte culturel et religieux qui ne leur reconnaît pas la légitimité d'exercer ces rôles, pour le moins sur la scène provinciale et dans le discours officiel. Les termes employés pour qualifier la mission de ces cours montrent le difficile équilibre que la FNSJB cherche à préserver entre le rôle de la nouvelle citoyenne et celui de la catholique respectueusement soumise à l'Église : « Ouvrir à la femme des horizons nouveaux ; lui dire dans quel ordre d'idées elle pourrait opérer le bien dans la vie publique ; l'y introduire sans la déclasser ; la mettre en garde contre les surprises de la corruption ; l'instruire de ses devoirs civiques pour lui faire constater que sa mission familiale ne change pas, mais doit se fortifier par la vie publique. Voilà autant de raisons qui nous éclairent sur la valeur du vote » (Marie Gérin-Lajoie, *La Bonne Parole*, juillet et août 1926 : 3).

Les modalités des cours

Les premiers cours sont donnés en novembre 1921 (cours provisoires qui sont inaugurés à la Bibliothèque Saint-Sulpice) sous l'égide de l'Université de Montréal, et l'annonce officielle du début des cours d'instruction civique est datée de janvier 1923. Le cours qui se donne d'abord en 1921 sous une forme dite provisoire ne comporte que quatre séances, les jeudis après-midi, ce qui exclut alors d'office les femmes qui occupent un emploi. On aura néanmoins à cœur de rendre accessibles les cours d'instruction civique à différentes classes de femmes, dont les ouvrières, en donnant des cours durant la fin de semaine qui leur seront d'ailleurs spécialement destinés.

En 1923, le cours porte sur les sujets suivants : la société civile (une séance), l'autorité dans la société civile (trois séances). En 1924, le contenu du cours est complètement modifié, pour exposer des notions portant sur l'action sociale, la condition civile de la femme, la législation sur le travail, le conseil de l'instruction publique, le conseil provincial d'hygiène, les finances municipales et l'organisation municipale. Lors du cours de 1924, les conférencières et conférenciers sont : Mme Marie Gérin-Lajoie

5. Dans son article, Marie Gérin-Lajoie parle d'une crise et d'un enjeu constitutionnel pour ces élections. Elle fait référence à la lutte entre Arthur Meighen, chef des unionistes, et Mackenzie King. En 1925, lors des élections, les conservateurs remportent le plus grand nombre de sièges, et seul le Québec appuie le Parti libéral de King qui se retrouve minoritaire. Cette situation entraîne des luttes de pouvoir et de nouvelles élections sont déclenchées en 1926. Cette fois-ci, le gouvernement libéral de King remporte la majorité.

et MM. Crépeau, Mérineau, Magnan et St-Pierre. Le cours de 1925 reprend pour l'essentiel le modèle construit en 1924 avec les mêmes personnes invitées.

Des circulaires sont distribuées pour annoncer le cours, qui vise un large public, puisque les femmes de toutes les professions et de tous les statuts sont invitées à y participer (ANQ, Assemblée du bureau de direction de la FNSJB, s.d.). Le cours qui débute le 25 janvier 1923 comporte dix leçons prononcées d'abord le jeudi et répétées le dimanche après-midi (FSGUM D35/92 [...], Lettre d'Édouard Montpetit à A. Bélanger [...], 15 janvier 1923). Le même cours est présenté devant le public, toujours exclusivement féminin, puis repris pour les membres de la FNSJB (FSGUM D35/92 [...], Lettre de l'École des sciences sociales à M. Léon Trépanier [...], 20 mars 1925). En 1926, le cours sera étendu à quinze heures (FSGUM, Lettre de Marie Gérin-Lajoie à Édouard Montpetit, 31 décembre 1925).

Le cours mis sur pied en 1923 est répété l'année suivante dans de nouveaux locaux, soit la salle de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis. Comme on l'avait fait l'année précédente, le cours est donné à deux groupes différents. La FNSJB annonce ces cours par la voie d'une circulaire dans laquelle se lit la description suivante : « Ce cours ayant été fondé pour former à Montréal une élite de femmes renseignées et capables d'exercer une influence salutaire dans la société, nous espérons que vous vous ferez un devoir de le suivre comme par le passé et d'y amener vos amies » (FSGUM D35/92 [...], circulaire signée [...] par Marie Gérin-Lajoie [...] et Georgette Lemoyne [...], 1924). On fait également mention de la possibilité pour celles qui le désirent de passer l'examen final pour obtenir une attestation officielle.

En 1925, le cours est à nouveau donné, mais cette fois-ci Mme Gérin-Lajoie figure parmi les conférencières et conférenciers invités : elle a la responsabilité de quatre des quatorze rencontres, qui vont du 12 février au 29 mars. La publicité invitant les femmes à suivre le cours mentionne que le programme sera élaboré selon le plan tracé par le distingué secrétaire de l'Université, Édouard Montpetit (ANQ, Lettre d'invitation de la FNSJB [...], 1925). En 1927, le cours est réparti sur deux séries de dix leçons, soit six leçons données à l'Université et quatre à la Fédération. La première série porte sur l'organisation publique, en dix leçons, et la deuxième traite de l'administration, en dix autres leçons. Ce seront les derniers cours d'éducation civique.

À chaque séance, des explications techniques seront aussi données sur la qualification requise pour voter, sur les règles de l'enregistrement concernant les listes électorales et sur la manière de remplir un bulletin de vote (ANQ, Lettre d'invitation de la FNSJB [...], 1925). Par ailleurs, tout au long des années où le cours sera donné, *La Bonne Parole* comporte des textes qui précisent le sens et la portée de tels cours de même que des résumés des cours, initiative également prise dans le journal *La Presse*. Grâce à cette couverture, les propos tenus dans ces cours pourront rejoindre beaucoup de femmes qui ne peuvent assister aux séances. Ces cours viennent-ils combler un véritable manque d'instruction politique chez ces femmes, ou ont-ils pour objet de répondre à une demande de cette élite de femmes québécoises qui aspirent à s'engager dans la vie publique ? Il apparaît significatif que la FNSJB ait mis sur pied de tels cours, alors que les hommes, eux, n'ont pas accès à une telle formation en dehors de l'éducation que certains d'entre eux peuvent recevoir par l'entremise de l'école, du collège ou de l'université.

Le contenu des cours

Afin de mieux comprendre les intentions de la FNSJB dans la mise sur pied des cours, nous avons jugé essentiel d'analyser la matière traitée dans ceux-ci. À cette fin, nous avons pu avoir accès à des documents d'archives réunissant les notes de cours de plusieurs des professeurs qui ont été les piliers de ce programme. Ces documents, bien qu'ils soient incomplets, entre autres parce qu'ils ne sont pas datés, permettent tout de même de préciser les objectifs des responsables de cette entreprise, tout comme ils fournissent de précieuses indications sur les discours tenus aux femmes inscrites à ces cours à propos de leur place dans la société et dans la politique.

D'entrée de jeu, les participantes aux cours provisoires de 1921 sont informées de l'enjeu que représente leur participation aux élections fédérales et de la possibilité que les femmes, à travers un vote éclairé, puissent orienter le débat politique vers une prise en considération de leurs intérêts et opinions dorénavant clairement articulés.

Dans la première série de cours, l'abbé Perrin traite de la question suivante : le vote des femmes est-il un bien ou un mal du point de vue de la raison ? Le conférencier expose l'idée selon laquelle aucun principe religieux ne s'oppose au suffrage féminin, lequel n'est pas contradictoire avec les devoirs de mère et d'épouse (M.L. Perrin, *La Bonne Parole*, novembre 1921 : 3-4). L'enseignement se poursuit avec M^{gr} Gauthier tous les jeudis après-midi à l'Université de Montréal. On fait également mention de la mise sur pied d'un cours semblable dans les associations professionnelles pour les ouvrières et les femmes retenues à la maison. C'est un franciscain, le père Ludovic, qui donne ces cours (*La Bonne Parole*, novembre 1921 : 4).

Lors de la reprise des cours, en 1923, après l'année d'interruption où la FNSJB a cherché pour ce projet des appuis de la part de l'épiscopat, le père Forest, l'un des professeurs, aborde le sujet de la légitimité de l'exercice du droit de vote pour les femmes. Il soutient la position suivante : « Le dernier Congrès de Rome avait émis le vœu « que les femmes se préparent à leur rôle par une formation morale, religieuse et civique ». Cette formation est particulièrement urgente, au Canada, puisque les femmes jouissent déjà du droit de vote, aux élections fédérales » (ANQ, Résumé des cours d'instruction civique [...], s.d.).

Le père Forest précise également que l'obtention de nouveaux droits politiques pour les femmes se fait dans un contexte où celles-ci seront appelées à jouer un rôle de plus en plus important (ANQ, Résumé des cours d'instruction civique [...], s.d.) :

Qu'on le veuille ou non, qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en attriste, vous serez demain, chez tous les peuples civilisés, une des grandes forces sociales et religieuses. Il y en a que cette perspective effraie. Je suis de ceux, au contraire, qui ont foi en vous et confiance dans l'avenir [...] en tout cas, quand un mouvement comme le mouvement féministe semble sortir des conditions nouvelles d'une époque, quand il semble en incarner les tendances et les aspirations, il serait impolitique, il serait dangereux, il serait inutile de vouloir le briser.

Les résumés de notes laissés par le père Forest indiquent qu'il s'agit d'un cours que l'on entend placer à un niveau élevé, digne des cours de philosophie de l'université.

Dans son plan de cours, ce dernier introduit des notions sur l'individu et l'origine de la société, les raisons qui ont donné naissance à l'ordre social : « Cette question est souverainement importante puisque c'est sur elle que repose l'origine divine du pouvoir et toutes les conclusions qui en découlent » (ANQ, Résumé des cours d'instruction civique [...], s.d.).

Le cours passe en revue la pensée de Jean-Jacques Rousseau et de l'École naturaliste. Après une initiation à la pensée philosophique, le père Forest aborde la question de la constitution matérielle de la société et de la citoyenneté. Deux questions y sont posées, qui semblent bien actuelles : « 1) Quels sont ceux qui peuvent être regardés comme citoyens ? 2) Comment les citoyens se rattachent-ils à la société ? » Dans un autre cours, la question de l'autorité en tant que pouvoir moral est abordée en trois points : l'origine du pouvoir, la transmission du pouvoir et le droit de vote. Sur l'origine du pouvoir, on apprend que la société ne pouvant se concevoir sans pouvoir, il s'ensuit que, comme la société, le pouvoir provient de Dieu. L'autorité est un des aspects du gouvernement divin. Pour faire atteindre leur fin aux êtres sans raison, Dieu les a liés par des lois fixes et nécessaires. Pour ce qui est du chapitre sur la transmission du pouvoir, c'est Dieu qui confère l'autorité, mais ce n'est pas Lui qui désigne le sujet du pouvoir. Cette désignation appartient au peuple. Le suffrage universel est décrit comme un système imparfait puisque tous les citoyens d'un pays n'ont pas le jugement et les vertus civiques nécessaires pour faire un choix intelligent. Quant au suffrage féminin, rien ne s'y oppose, même si l'intelligence de la femme n'est pas celle de l'homme. Cependant, le père Forest s'empresse de nuancer en ajoutant qu'il y a des questions politiques sur lesquelles les femmes ne seront guère plus incompetentes que la plupart des hommes : « Il y a des questions d'économie sociale, comme celles du salaire féminin, de la protection physique et morale de la femme à l'atelier, qu'elles ont un intérêt particulier à faire régler. Mais, c'est surtout pour la solution des questions religieuses, morales, domestiques, que leur aide pourra être efficace » (ANQ, Résumé des cours d'instruction civique [...], s.d.).

Les questions utilisées pour l'examen du cours de civisme révèlent que l'on vise l'acquisition de connaissances légales, philosophiques et techniques sur la politique. Par exemple, les questions sur la condition civile des femmes fournissent à ces dernières des éléments d'information sur leur inégalité juridique qui ont pu nourrir le féminisme de plusieurs d'entre elles. Ces questions d'examen comportent également un volet sur la législation ouvrière, suggérant aux ouvrières inscrites à ces cours des armes pour défendre leurs droits de travailleuses et renforcer les processus de syndicalisation.

Quelle conclusion tirer de cette matière ? Une observation s'impose : plusieurs des réponses suggérées laissent transparaître des positions féministes sans équivoque. À la question : « Les femmes sont-elles admises au Conseil de l'Instruction Publique ? Y aurait-il des avantages à les admettre ? », la réponse est que les femmes ne sont pas admises au Conseil de l'instruction publique, qu'il y a lieu de le regretter, car ce sont elles qui pourraient dire ce qu'exigent la vocation maternelle et les devoirs domestiques (ANQ, Résumé des cours d'instruction civique [...], s.d.). Les femmes disposent donc, par l'intermédiaire de cette initiative de la FNSJB, d'une initiation éclairée à la politique mais néanmoins très contrôlée en fait de contenu.

Des cours sans diplôme

La prise en charge de l'organisation des cours par l'Université de Montréal représente, dans le contexte de l'époque, un gage de la qualité de cette formation, mais surtout de sa conformité avec l'approche de la FNSJB et le contenu que cette organisation souhaite y trouver, comme en fait foi ce commentaire de Gabrielle Riballier-des-Iles (*La Bonne Parole*, janvier 1923 : 3) :

La direction immédiate de l'Université est une garantie de la bonne orientation de ces leçons d'instruction civique. Loin de détourner la femme canadienne du rôle familial qu'elle affectionne, et du rôle social qu'elle a si bien joué au cours de notre histoire, ces leçons la mettront à même de perpétuer ces traditions dans une société qui évolue, et qui exige, à cause des besoins nouveaux, pour les femmes surtout, une formation nouvelle.

La question de décerner un diplôme à celles qui suivent les cours d'instruction civique, d'abord soulevée par des participantes, surgit alors que les cours étaient déjà établis. C'est du moins ce que laisse penser la correspondance entre Marie Gérin-Lajoie et Édouard Montpetit (FSGUM D35/92 [...], Lettre de Marie Gérin-Lajoie à Édouard Montpetit, 28 septembre 1925), où celle-ci souligne la demande faite par un petit groupe d'étudiantes, demande qu'elle entérine :

Je serais heureuse que vous leur fassiez la faveur de vous rendre à la légitime ambition qu'elles manifestent. L'intelligence qu'elles entendent apporter aux questions d'ordre public nous prépare une génération éclairée. Vous créez un engouement M. Montpetit qui orientera dans des voies sûres les femmes de demain. Aussi nous prenons comme un fait acquis le cours d'instruction civique et je me fais écho au sentiment de la Fédération Nationale Saint-Jean Baptiste en vous priant de bien vouloir le continuer cette année et surtout d'en occuper la chaire.

Malgré le prestige de personnages comme Édouard Montpetit, les cours d'instruction civique n'accéderont jamais au statut de cours universitaire, et force est de constater qu'ils restent marginaux au sein de l'institution universitaire, puisqu'ils ne débouchent pas sur des diplômes. Certains propos tenus par différentes personnalités laissent croire que ces cours sont considérés comme des loisirs formateurs, mais pas comme des cours universitaires. De plus, certaines personnalités continuent de voir ces cours d'un mauvais œil. En témoigne la correspondance entre le bibliothécaire des sulpiciens et Montpetit (FSGUM D35/92 [...], Lettre d'Aegidius Fauteux [...] à Édouard Montpetit, 9 janvier 1923) au sujet de l'utilisation de la salle Saint-Sulpice :

[Les sulpiciens] comprennent que le nouveau cours, tout en étant sous le patronage de l'Université, n'est pas un cours universitaire, et ils ne se sentent pas prêts à immobiliser la grande salle deux jours chaque semaine pour une entreprise qui est sans doute bonne, mais qui n'en est pas moins extérieure à leur œuvre. [...] Il est clair que la Bibliothèque Saint-Sulpice ne peut pas

hospitaliser indéfiniment toutes les bonnes causes qui se présentent, surtout lorsqu'elles n'ont qu'un rapport lointain avec l'œuvre universitaire.

Un autre indice de la non-reconnaissance officielle du statut universitaire des cours d'instruction civique est l'absence de toute information à leur sujet dans l'*Annuaire de l'École des sciences sociales, politiques et économiques* et dans les *Annuaire généraux de l'Université de Montréal*.

Le bureau de direction de la FNSJB souhaiterait l'instauration permanente dans le programme de cours d'éducation civique, alors qu'Édouard Montpetit se montre favorable à une forme de section féminine des sciences sociales et politiques. Le départ d'Édouard Montpetit signale la fin des cours d'instruction civique.

La FNSJB et son projet de création d'un programme d'études des femmes à l'Université de Montréal en 1933

L'expérience de ces cours a permis à la FNSJB de mesurer l'effet des études universitaires, leur prestige et leur sérieux, et c'est probablement là l'occasion pour nombre de femmes ayant suivi les cours d'instruction civique de mesurer leur exclusion de ces lieux de savoir. En 1933, au moment où elle célèbre son 25^e anniversaire, la Fédération élabore un projet d'affiliation à l'Université de Montréal, dans lequel elle demande à être rattachée à la section des sciences sociales. Les raisons invoquées pour appuyer une telle demande, qui paraît osée dans un contexte culturel et politique où l'éducation supérieure n'est pas accessible aux femmes, aussi douées et motivées soient-elles, sont formulées clairement : « Afin de contribuer plus étroitement à son œuvre d'éducation sociale auprès des femmes canadiennes-françaises et pour servir aux étudiants de la section des sciences sociales de champs d'enquête et d'expérience pour le développement des études concernant la condition sociale de la femme et les œuvres sociales féminines » (ANQ, Projet d'affiliation de la FNSJB à l'Université de Montréal [...], s.d.). La cause semble entendue, puisque M^{gr} Piette, recteur de l'Université de Montréal, lui offre son soutien : « La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste peut, croit-on, espérer obtenir bientôt son affiliation à l'Université de Montréal, selon la promesse presque formelle du recteur » (ANQ, Projet d'affiliation de la FNSJB à l'Université de Montréal [...], s.d.).

Ce dernier prononce un discours lors du congrès organisé pour célébrer le 25^e anniversaire de la FNSJB dans lequel il fait part de la mission de service qui revient à l'université, établissant de cette façon une filiation commune avec la mission de la FNSJB (ANQ, Projet d'affiliation de la FNSJB à l'Université de Montréal [...], s.d.), soit l'idée de servir la communauté :

Partout où il y a un service à rendre, partout où il y a un progrès à réaliser, on trouve l'Université. Son œuvre ne se limite pas à assurer le bien-être matériel et intellectuel des Canadiens-Français. L'Université enseigne à ses étudiants que pour être vraiment dignes d'elle, ils doivent se comporter comme d'honnêtes

citoyens, devenir des serviteurs de la patrie, des hommes qui donnent toujours aux intérêts de la collectivité le pas sur les intérêts privés. L'Université est une grande servante de la société jusque dans son administration nationale. Elle n'exige de ses étudiants que le cinquième de ce qu'ils lui coûtent. Ceci signifie qu'elle est avant tout une œuvre de dévouement.

Ce projet d'affiliation pose cependant un certain nombre de problèmes, qui sont mentionnés dans une lettre envoyée par le recteur de l'Université de Montréal à Marie Gérin-Lajoie. Quelle forme donner à cette affiliation ? Comment le faire dans un contexte d'enseignement universitaire ? Enfin, le recteur soulève la question des multiples champs d'action de la FNSJB (FSGUM D35/1454, Lettre du recteur de l'Université de Montréal à Mme H. Gérin-Lajoie, 23 janvier 1923) et de la difficulté de trouver une niche pour toutes ces composantes à l'intérieur de la structure universitaire :

À première vue, il paraît impossible d'affilier votre Fédération dans son ensemble à cause de la diversité de ses associations constitutives et de leur champ d'action. Mais nous estimons très intéressant, monsieur Montpetit et moi, d'étudier comment la partie de ces études et [celle] de l'enseignement de certains groupes pourraient être rattachées à l'université — comme, par exemple, les sciences sociales de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil et l'enseignement ménager. C'est dans ce sens que nous pourrions plus facilement faire le rapprochement désiré et pouvoir proclamer selon notre désir, que la Fédération Saint-Jean-Baptiste a un lien concret d'affinité avec l'Université de Montréal.

Conclusion

Les cours d'instruction civique donnent à un certain nombre de femmes des connaissances politiques, philosophiques mais aussi pratiques que peuvent leur envier certainement beaucoup d'hommes. Une nouvelle élite de femmes (Marie Gérin-Lajoie, *La Bonne Parole*, juillet-août 1926 : 3) est ainsi formée :

Cette élite féminine ne se dessine-t-elle pas déjà parmi ces élèves assidues du cours civique qui, depuis cinq ans, s'asseyent sur les bancs universitaires et s'instruisent, auprès des professeurs éminents et désintéressés, du fonctionnement de la vie publique. Ces femmes ont approfondi le caractère nécessaire de l'organisation sociale, sa portée morale ; elles ont abordé les questions constitutionnelles, l'histoire de nos libertés, le jeu des partis et les programmes qu'ils se sont donnés. Elles ont compris les problèmes ardues qui naissent de la configuration de notre sol et des conditions géographiques du Canada. Elles connaissent les cadres administratifs et à côté des services publics dont ils s'acquittent dans l'intérêt général, elles voient déjà les lacunes qui s'y glissent et seraient à combler. Espérons qu'il n'est pas éloigné le jour où les femmes créeront, non pas un parti politique, mais une mentalité qui envahira le sentiment public, l'assainira et le pénétrera des fortes

vertus et du sens pratique qui constituent la note dominante de la femme qui porte au cœur ce double amour : la famille et la patrie.

Nul doute que cette mentalité dont parle Marie Gérin-Lajoie, et qu'elle propage par toutes ses actions, est bien celle d'un féminisme chrétien que les dirigeantes de la Fédération défendent du mieux qu'elles peuvent, partout où elles sont présentes. Ces cours sont une illustration fort pertinente de cet engagement en faveur d'une émancipation qui se veut bien comprise des femmes canadiennes-françaises. Il est également significatif que l'œuvre de la FNSJB retenue par les autorités universitaires est celle typiquement féminine de l'aide sociale et de l'enseignement ménager. Cependant, la formalisation à laquelle ces deux disciplines sont parvenues, au sein de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil, créé par sœur Marie Gérin-Lajoie, fille de Marie Gérin-Lajoie, et dans les instituts d'enseignement d'art ménager, n'est pas étrangère à ce choix. En fait, l'Université de Montréal comprend tout l'intérêt qu'il y a pour elle à occuper ce champ qui sera à l'origine des formations qu'elle donnera en service social et en diététique (Fahmy-Eid *et al.* 1997 ; Malouin 1998 ; Thivierge 1982). Pour ce qui est de l'instruction civique, il n'en va pas de même. L'intérêt ponctuel que montre la FNSJB à promouvoir ces cours se heurte aux rigidités académiques bien plus qu'à l'opposition du clergé. De fait, on a pu voir, au contraire, des membres du clergé prodiguer appui et encouragement à l'œuvre de la Fédération, qui va dans le sens de l'éducation civique et politique des femmes. Ne serait-ce pas là d'ailleurs une stratégie pour détourner ces dernières d'une action politique à laquelle elles auraient pu avoir accès au moyen du droit de suffrage fédéral ? Cette hypothèse n'est valable que si l'on considère que toute éducation est aussi un endoctrinement. Sinon, et l'on a pu l'observer, ces cours donnent des arguments pour agir contre l'infériorisation politique des femmes et ils conduisent à une prise de conscience plus aiguë de leurs conditions. La question de savoir si les quelques cours, qui ont lieu en 1921, ont débouché sur l'inscription et le vote massif des femmes du Québec aux élections fédérales de la même année reste entière. Une telle affirmation semblerait un peu excessive, même s'il est possible de croire à une certaine mobilisation des femmes à l'occasion de ce premier vote historique.

En tout cas, il est rafraîchissant de voir l'enthousiasme et la détermination avec lesquels les femmes de la FNSJB abordent leur entrée dans la vie publique. Leur discours n'est pas sans rappeler les attentes aujourd'hui exprimées à l'endroit des femmes politiques, perçues comme porteuses d'un espoir de renouvellement des valeurs et des règles en vigueur dans l'univers de la politique partisane.

Plus généralement, l'étude détaillée de cette initiative de la Fédération nous permet de mieux comprendre la nature de son action auprès des femmes et son rôle dans les réseaux influents de la province. La formation d'une élite féminine canadienne-française éclairée, capable d'une action concertée sur la scène publique pour défendre des positions qui ne sont pas uniquement du ressort de l'action sociale ou familiale, s'avère une réalité. La Fédération réussit également à convaincre les plus hautes autorités religieuses et universitaires du bien-fondé de son action en faveur de l'inclusion des femmes dans les programmes de l'Université et dans les préoccupations du clergé. Elle le fait avec les stratégies à sa disposition, en s'appuyant sur la différence

entre les sexes. De là à dire que cette position s'appuie sur une conception naturalisée du sexe féminin, et qu'elle défend une vision maternaliste (essentialiste, selon certaines auteures qui la récusent), il n'y a qu'un pas que nous ne franchirons pas. Au contraire, la Fédération contribue à construire un idéal féminin qui cherche à élargir considérablement le champ des possibles pour les femmes qui s'en réclament. À ce titre, nous n'hésitons pas à qualifier son action de féministe, maternaliste si l'on tient à être plus précises. Toutefois, notre définition du maternalisme, contrairement aux interprétations restrictives de Toupin (1993), et d'Hébert (1999) à sa suite, inclut la reconnaissance d'une différence socialement construite en vue d'atteindre l'émancipation des femmes.

Dans ce contexte, les cours d'instruction civique doivent être envisagés comme une promesse de l'émancipation des femmes par le vote. À ce titre, l'action de la Fédération en faveur du droit de vote et du suffrage des femmes ne s'est pas arrêtée en 1922 et les interdits de l'épiscopat ne l'ont pas empêchée de continuer son action en faveur de l'émancipation des femmes.

— RÉFÉRENCES

- BLACK, Naomi
1989 *Social Feminism*. Ithaca, Cornell University Press.
- BLACK, Naomi, et Gail CUTHBERT BRANDT
1999 *Feminist Politics on the Farm Rural Catholic Women in Southern Quebec and South-western France*. Montréal, McGill-Queen's University Press.
- CARON, Anita, et Lorraine ARCHAMBAULT (dir.)
1993 *Thérèse Casgrain : une femme tenace et engagée*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- COHEN, Yolande
1997 « Suffrage féminin et démocratie au Canada », in Christine Fauré (dir.), *L'encyclopédie politique et historique des femmes*. Paris, Presses universitaires de France : 535-550.
1992 « Du féminin au féminisme : l'exemple québécois », in Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes, le xx^e siècle*. Paris, Plon : 521-537.
1985 « Stratégies féministes : le pouvoir dérivé du contre-pouvoir », *IPS-Revue internationale de science politique*, 6, 3 : 382-392.
- COLLECTIF CLIO
1992 *L'histoire des femmes au Québec*. 2^e éd. Montréal, Le Jour.
- COTT, Nancy
1989 « What's in a Name ? The Limits of Social Feminism ; Or Expanding the Vocabulary of Women's History », *Journal of American History*, 76 : 809-829.
- DARSIGNY, Maryse
1994 *Du comité provincial du suffrage féminin à la ligue des droits de la femme (1922-1940) : le second souffle du mouvement féministe au Québec de la première moitié du xx^e siècle*. Mémoire de maîtrise. Montréal, Université du Québec à Montréal.

DORNIC, Isabelle

- 1999 *La Bonne Parole, organe de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, comme lieu de mémoire : expression d'une identité et d'une culture féminines montréalaises, 1913-1958*, Communication présentée au Congrès annuel de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, Sherbrooke.

DUMONT, Micheline, et Nadia FAHMY-EID (dir.)

- 1986 *Les couventines ; l'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*. Montréal, Boréal.

DUPONT, Antonin

- 1972 *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Tachereau 1920-1936*. Montréal, Guérin.

FAHMY-EID, Nadia, et al.

- 1997 *Femmes, santé et professions. Histoire des diététistes et des physiothérapeutes au Québec et en Ontario, 1930-1980 : l'affirmation d'un statut professionnel*. Montréal, Fides.

HARVEY, Janice

- 1992 « Le leadership féminin dans les associations privées de charité protestantes », in Evelyne Tardy et al. (dir.), *Actes du colloque « Les bâtisseuses de la cité »*. Montréal, Les Cahiers de l'ACFAS : 65-78.

HÉBERT, Karine

- 1999 « Une organisation maternaliste au Québec, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la bataille pour le vote des femmes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 52, 3 : 315-344.

LADD-TAYLOR, Molly

- 1994 *Mother-Work. Women, Child Welfare, and the State, 1890-1930*. Urbana, University of Illinois Press.

LAMOUREUX, Diane

- 1991a *Entre le féminin et le féminisme*. Québec, Université Laval, Laboratoire d'études politiques et administratives.
- 1991b « Idola Saint-Jean et le radicalisme féministe de l'entre-deux-guerres », *Recherches féministes*, 4, 2 : 45-60.
- 1989 *Citoyennes ? Femmes, droit de vote et démocratie*. Montréal, Éditions du remue-ménage.
- 1986 *Fragments et collages. Essai sur le féminisme québécois des années 1970*. Montréal, Éditions du remue-ménage.

LAURIN, Nicole, et Nadia FAHMY-EID

- 1980 « Théories de la famille et rapports familles-pouvoirs dans le secteur éducatif au Québec et France (1850-1960) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 34, 2 : 197-221.

LAURIN, Nicole, Danielle JUTEAU et Lorraine DUCHESNE

- 1991 *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*. Montréal, Le Jour.

LAVIGNE, Marie, Yolande PINARD et Jennifer STODDART

- 1977 « La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et les revendications féministes au début du 20^e siècle », in Marie Lavigne et Yolande Pinard (dir.), *Les femmes dans la société québécoise*. Montréal, Boréal : 89-108.

LÉVESQUE, Andrée

- 1989 *La norme et les déviantes. Des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*. Montréal, Éditions du remue-ménage.

MAILLÉ, Chantal

- 1990a *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
1990b « Le vote des Québécoises aux élections fédérales et provinciales depuis 1921 : une assiduité insoupçonnée », *Recherches féministes*, 3, 1 : 83-95.

MALOUIN, Marie-Paule

- 1998 *Entre le rêve et la réalité : Marie Gérin-Lajoie et l'histoire du Bon-Conseil*. Saint-Laurent, Bellarmin.

PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène

- 1985 *Marie Gérin-Lajoie, de mère en fille, la cause des femmes*. Montréal, Boréal Express.

PINARD, Yolande

- 1976 *Le féminisme à Montréal au commencement du xx^e siècle (1893-1920)*. Mémoire de maîtrise. Montréal, Université du Québec à Montréal.

PINARD, Yolande, et Marie LAVIGNE (dir.)

- 1983 *Travailleuses et féministes*. Montréal, Boréal Express.

SCOTT, Joan W.

- 1988 « Deconstructing Equality-Versus Difference : Or, the Uses of Poststructuralist Theory for Feminism », *Feminist Studies*, 14, 1 : 33-50.

SCOTT, Joan W. (dir.)

- 1996 *Feminism and History*, Oxford Readings in Feminism. New York, Oxford University Press.

THIVERGE, Nicole

- 1982 *Écoles ménagères et instituts familiaux : un modèle féminin traditionnel*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

TOUPIN, Louise

- 1993 « Une histoire du féminisme est-elle possible ? », *Recherches féministes*, 6, 1 : 25-51.

TREMBLAY, Manon, et Caroline ANDREW (dir.)

- 1997 *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Montréal, Éditions du remue-ménage.

TRIFIRO, Luigi

- 1978 « Une intervention à Rome dans la lutte pour le suffrage féminin au Québec (1922) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 32, 1 : 3-18.
1976 *La crise de 1922 et la lutte pour le suffrage féminin*. Mémoire de maîtrise. Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Département d'histoire.

TROFIMENKOFF, Susan Mann

- 1986 « Feminism, Nationalism, and the Clerical Defensive », in Véronica Strong-Boag et Anita Clair Fellman (dir.), *Rethinking Canada. The Promise of Women's History*. Toronto, Copp Clark : 123-136.

Archives nationales du Québec (ANQ)

- ANQ-M, Assemblée du bureau de direction de la FNSJB, P120/11-7, n° 1791, 11 mars 1920.
 ANQ-M, Assemblée du bureau de direction de la FNSJB, P120/11-7, n° 1792-1793, 9 avril 1920.
 ANQ-M, Assemblée du bureau de direction de la FNSJB, P120/12-4, n° 1804-1805, 27 septembre 1921.
 ANQ-M, Assemblée du bureau de direction de la FNSJB, P120/12-4, n° 1805-1806, 4 octobre 1921.
 ANQ-M, Assemblée du bureau de direction de la FNSJB, P120/12-5, n° 1819-1820, 9 janvier 1923.
 ANQ, Dossier sur le suffrage des femmes dans la province de Québec compilé par Mme H. Gérin-Lajoie, présidente de la FNSJB pour être déposé dans les archives de la FNSJB, s.d., p. 2-3.
 ANQ, Assemblée du bureau de direction de la FNSJB, s.d.
 ANQ, Lettre d'invitation de la FNSJB signée par Marie Gérin-Lajoie et Georgette Lemoyne, 1925.
 ANQ, Brouillon de lettre (non signée) adressée à Sa Sainteté Pie IX, s.d.
 ANQ, Résumé des cours d'instruction civique, bobine 6834, Œuvres éducatives, s.d.
 ANQ, Projet d'affiliation de la FNSJB à l'Université de Montréal, B6835 000856, s.d.

Fonds du Secrétariat général de l'Université de Montréal (1876-1950)

- FSGUM, Examen du cours de civisme, École des sciences sociales économiques et politiques, question 4, s.d.
 FSGUM D35/92, Cours de civisme 1923-1927, Lettre d'Édouard Montpetit à A. Bélanger, directeur de l'École technique, 15 janvier 1923.
 FSGUM D35/92, Cours de civisme 1923-1927, Lettre de l'École des sciences sociales à M. Léon Trépanier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, 20 mars 1925.
 FSGUM, Lettre de Marie Gérin-Lajoie à Édouard Montpetit, 31 décembre 1925.
 FSGUM D35/92, Cours de civisme 1923-1927, Lettre de Marie Gérin-Lajoie à Édouard Montpetit, 28 septembre 1925.
 FSGUM D35/92, Cours de civisme 1923-1927, Lettre d'Aegidius Fauteux, bibliothécaire de la bibliothèque Saint-Sulpice à Édouard Montpetit, 9 janvier 1923.
 FSGUM D35/92, Cours de civisme 1923-1927, Lettre de Montpetit au R.P. Ceslas Forest, 19 janvier 1923.
 FSGUM D35/92, Cours de civisme 1923-1927, « Cours gratuits d'instruction civique pour les dames à l'Université de Montréal », circulaire imprimée en 1 000 copies et signée par Marie Gérin-Lajoie, présidente, et Georgette Lemoyne, secrétaire, 1924.
 FSGUM, Lettre d'invitation de la FNSJB, 1925.
 FSGUM, « Projet d'affiliation à notre université », s.d.
 FSGUM D35/1454, Lettre du recteur de l'Université de Montréal à Mme H. Gérin-Lajoie, 23 janvier 1923.

La Bonne Parole

- Marie Gérin-Lajoie, « Entre nous », octobre 1921 : 3.
 M.L. Perrin, s.s., curé de Notre-Dame, « Entre nous », résumé de la causerie donnée sous les auspices de l'Université de Montréal, novembre 1921 : 3-4.
 Anonyme, « Chronique des œuvres », novembre 1921 : 4.
 Marie Gérin-Lajoie, « Le suffrage féminin », 10 janvier 1922 : 3.
 Gabrielle Riballier-des-Îles, « Un cours d'instruction civique à l'Université », chronique « Entre nous », janvier 1923 : 3.
 Marie Gérin-Lajoie, « Notre cours d'instruction civique », chronique « Entre nous », février 1924 : 3.
 Marie Gérin-Lajoie, « Élections prochaines », chronique « Entre nous », juillet et août 1926 : 3.

L'idéal catholique

- Père Forest, « Le vote des femmes », 6 janvier 1922 : 14.

Le Devoir

- Louis Dupire, 30 janvier 1922.